AIX-EN-PROVENCE
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Accusé de réception en préfecture
013-261300339-20261014-DEL_2026_70-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

DELIBERATION N°70

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. André BENSAKKOUN;M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Salah-Eddine KHOUIEL; Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Claude MATHIEU

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

OBJET : DVSA – SAD – REPONSE A APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – FONDS DE SOUTIEN A LA MOBILITE DES AIDES A DOMICILE ET AUX ECHANGES DE BONNES PRATIQUES

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-en-Provence est gestionnaire du Service Autonomie à Domicile (SAD) depuis le 1er janvier 2026 dans le cadre de la réforme des SAD organisée par le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023.
Ce service regroupe le service d'aide et d'accompagnement à domicile et le service de soins infirmiers à domicile.

Dans le cadre de la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, un fonds de soutien aux Départements a été mis en place pour améliorer les conditions de mobilité des aides à domicile et promouvoir des temps d'échanges de pratiques professionnelles.

En 2025, le Département des Bouches-du-Rhône a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur ces thématiques. Le CCAS y a répondu et a obtenu une dotation de 19 641 € pour l'achat d'un véhicule, et 8 692 € pour le programme partage et échanges de bonnes pratiques.

En 2026, le Département poursuit son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de travail des aides à domicile et du développement des temps d'échanges de pratiques professionnelles.
Un nouvel AMI à destination des SAD du territoire a été publié en août 2026 avec une date de réponse fixée au 17 septembre 2026.

Le CCAS a répondu à cet AMI sur le programme favorisant le dialogue et le partage de bonnes pratiques, afin de poursuivre les temps d'échanges qui ont débutés en janvier 2026.

Les aides à domicile exercent leur mission au domicile des usagers et de ce fait, elles ont peu de temps d'échanges sur leurs pratiques professionnelles et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Au-delà des thématiques spécifiques au maintien à domicile, il est nécessaire d'accompagner les intervenantes dans les nouvelles attributions définies par la réforme des SAD.
Le CCAS souhaite améliorer et enrichir les temps d'échanges de ces professionnels afin d'améliorer la qualité des prises en charge et renforcer la cohésion d'équipe.

Le CCAS a sollicité une subvention pour organiser des réunions mensuelles avec toute l'équipe des aides à domicile et leurs encadrants pour l'année 2027, pour un montant de 6 703,60 € (nombre d'agents x cout horaire de rémunération sur 10 mois).

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :
Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie
L'article L313-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
L'article R123-25 du même code,
Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 dans le cadre de la réforme des SAD,
L'article 5 du décret n° 2024-754 du 7 juillet 2024,
Les AMIS publiés par le Département des Bouches-du-Rhône
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

➢ **D'AUTORISER** La Vice-Présidente à :

* signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre

* mettre en œuvre les actions financées par la subvention

Présents et représentés : 12
Présents : 11
Abstentions : 0
Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature
La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/01/26
et de la publication le 23/01/26